

Rapport de Transparence

Janvier 2026

Sommaire

Introduction

1	Déclarations	8
2	Notre culture de la Qualité	10
3	Notre Système de Management de la Qualité	12
	Evolution de notre système de contrôle Qualité	12
	Les composantes du Management de la Qualité	
	Les acteurs du système de Management de la Qualité	
	Présentation des composantes du Système de Management de la Qualité	13
	1. Processus d'évaluation des risques	14
	2. Gouvernance et leadership	
	3. Indépendance et déontologie	
	4. Acceptation et maintien des missions	
	5. Réalisation des missions	
	6. Ressources	
	7. Information et communication	
	8. Processus de suivi et de prise de mesures correctives	
4	Présentation de Grant Thornton	30
5	Éléments financiers	38
	Chiffre d'affaires du réseau international GTIL	
	Chiffre d'affaires Assurance du réseau européen en 2025	
	Chiffre d'affaires du réseau France en 2025	
6	Mandats détenus dans des Entités d'Intérêt Public et des sociétés de financement	40



Introduction

Un partenaire de choix des grandes entreprises, des ETI et des entreprises familiales

Sur les douze derniers mois (clôture sociale au 30 septembre 2025), le chiffre d'affaires de l'activité Audit affiche une progression supérieure à 15 %, pour atteindre 111 M€.

Sur la période 2020-2025, le taux de croissance annualisé ressort à près de 10%, significativement supérieur à celui du marché : cette performance sur le moyen terme est la résultante d'un engagement et d'une proximité permanente des associés audit et de leurs équipes auprès des entités auditées par Grant Thornton.

Cette année, Grant Thornton est heureux d'avoir été sélectionné et désigné, de nouveau, par plusieurs sociétés cotées de premier plan et de nombreuses ETI.

Nous avons été également renouvelés par l'ensemble de nos grands clients, illustration de la qualité de notre accompagnement dans la durée.

Partenaire des ETI et PME de croissance, familiales ou non, **notre valeur ajoutée est d'éclairer les prises de décision** pour l'ensemble des parties prenantes – la direction, les actionnaires, la gouvernance familiale, les partenaires économiques - et de leur apporter de la sécurité.

Cet objectif de sécurité, que ce soit en termes de données financières et extra financières, de conformité ou encore de gestion des risques répond aux préoccupations des entreprises dont l'objectif principal est la création de valeur dans la durée.

Au 30 septembre 2025, Grant Thornton audite 114 Entités d'Intérêt Public (EIP) et est auditeur durabilité de 24 entités.

“

Ce rapport de transparence témoigne de notre engagement renouvelé envers l'excellence et la responsabilité dans la conduite de toutes nos missions.

Nous tenons à remercier nos équipes d'Audit pour leur professionnalisme et leur dynamisme, qui positionnent Grant Thornton comme un acteur incontournable de l'audit en France.

Dans un environnement où les exigences réglementaires redéfinissent les impératifs de transparence et de durabilité, nous faisons le choix de placer la qualité et l'innovation au centre de nos pratiques. Notre ambition reste inchangée : être un partenaire de référence pour les grandes entreprises, les ETI et les PME de croissance, en garantissant des audits rigoureux, indépendants et porteurs de confiance.

La qualité de nos audits dépasse le simple objectif technique : elle constitue le fondement d'une relation de confiance durable avec nos parties prenantes. Elle reflète également notre rôle clé dans l'écosystème économique, en contribuant à une croissance plus responsable et résiliente.

”



Adam Nicol
Président



Vincent Papazian
Directeur National Audit

La qualité, pilier de notre stratégie

La qualité, tant en France qu'au niveau de notre réseau international, est plus que jamais au cœur de nos actions quotidiennes.

La norme International Standard on Quality Management 1 (ISQM 1) élaborée par l'IAASB⁽¹⁾ est déployée sur l'ensemble de nos activités d'Audit & Assurance.

Nous avons considéré l'opérationnalisation de cette norme comme une opportunité d'améliorer et de renforcer notre système de management de la qualité dans toutes ses composantes : évaluation des risques, gouvernance & leadership, éthique et indépendance, exécution des missions, ressources humaines et technologiques, information et communication, monitoring et remédiation.

Au cours de l'année 2025, l'efficacité du SoQM a été testée pour la troisième fois depuis l'application de la norme ISQM 1. La conclusion de cette revue est présentée en page 9 de ce rapport.

Une digitalisation continue de nos interventions

2025 a été marquée par l'utilisation généralisée de notre solution mondiale d'audit  leap, conçue et développée par notre réseau Grant Thornton International.

Cette plateforme propriétaire, à la pointe de la technologie et évolutive, supporte notre stratégie mondiale comme détaillée en page 17 de ce rapport.

Des fonctionnalités supplémentaires sont apportées en continu à  leap, une road map de développement étant élaborée, avec la participation active de Grant Thornton France compte tenu de la place de notre Cabinet au sein du réseau international.

Depuis 2023, Grant Thornton poursuit sa roadmap autour de l'Intelligence Artificielle (IA). Les principales étapes ont consisté à :

- Définir une politique Risk Management encadrant et sécurisant notre utilisation de l'IA en vue de son **utilisation averte, responsable et transparente**,
- Rédiger une **charte dont la signature est obligatoire** pour l'utilisation des solutions d'IA. Elle traite, entre autres, les sujets relatifs à la **confidentialité des informations, aux données personnelles, à la supervision humaine et à la transparence**,
- Constituer un **AI Working Group**, une équipe inter-métiers et interfonctionnelle dédiée et formée à cette nouvelle technologie,
- Mettre en place un **programme de formation obligatoire** à destination de l'ensemble des utilisateurs de notre solution d'IA générative interne **PulseAI**, déployé en février 2024,
- Offrir à nos équipes l'accès à des solutions permettant **l'automatisation de certaines activités d'audit** afin qu'elles dédient en priorité leur temps aux activités à plus forte valeur ajoutée et à l'appréciation des risques majeurs,
- Mettre en place un **dispositif visant à identifier des cas d'utilisation de l'IA pour les missions d'audit** et les prioriser en termes d'impact sur les différentes phases de la mission.

Ces travaux d'identification des cas d'utilisation se poursuivent en vue d'évaluer les étapes de nos missions d'audit qui seront les plus propices à une intégration de l'Intelligence Artificielle, tout en permettant de répondre à nos exigences de **conformité, de confidentialité et de sécurité**.

Afin de garantir le plus haut standard de **qualité**, nous sommes convaincus qu'Intelligence Artificielle, intelligence humaine et esprit critique devront se conjuguer à l'avenir dans l'utilisation de cette technologie.

Grant Thornton, auditeur durabilité de premier plan

Grant Thornton s'est activement préparé à la première vague de certification des informations en matière de durabilité des entités concernées.

Cette préparation a, notamment, compris :

- Des programmes de formation aux enjeux RSE, à la CSRD⁽²⁾, aux normes ESRS⁽³⁾ destinés aux commissaires aux comptes et aux collaborateurs. Quarante-trois commissaires aux comptes sont accrédités auditores durabilité par la Haute Autorité de l'Audit (H2A) à la date de ce rapport. Nos experts RSE ont été formés à la méthodologie et aux techniques de l'audit,
- La conception d'une méthodologie d'audit durabilité opérationnalisée dans notre plateforme d'audit mondiale LEAP,
- La contribution active aux travaux de place, notamment au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin de partager l'expertise et les pratiques de Grant Thornton,
- La conception d'un dispositif de qualité similaire à celui de l'audit financier. Ce dispositif fait l'objet d'amélioration continue pour atteindre les plus hauts standards de qualité, notamment à l'issue de la première vague de certification des informations en matière de durabilité.

Le Cabinet a certifié les informations en matière de durabilité de 24 entités au cours de l'exercice 2024-2025

Nous avons ainsi répondu aux attentes fortes de l'ensemble des parties prenantes - direction, gouvernance, investisseurs, partenaires économiques, société civile, régulateurs - en matière de qualité et de transparence de l'information extra-financière.

• [1] International Auditing and Assurance Standards Board
• [2] Corporate Sustainability Reporting Directive - Directive européenne encadrant l'information sur la durabilité (extra-financière) transposée dans le droit français.
• [3] ESRS - European Sustainability Reporting Standards

1. Déclarations

Je confirme, en application des dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 et des dispositions prévues à l'article D.821-197 du Code de Commerce, que :

- Un système interne de contrôle de la qualité, tel que décrit dans ce rapport de transparence, a été mis en place. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires applicables [voir ci-dessous].
- Un dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, tel que décrit dans ce rapport de transparence, est mis en place et son application fait l'objet de vérifications internes.
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport de transparence, vise à permettre le respect, par les professionnels concernés, des dispositions des articles L.821-24 et R.821-110 du Code de Commerce.

En tant que responsable ultime du système de management de la qualité et conformément aux dispositions de la norme International Standard of Qualité Management (ISQM 1), je conclus au nom de Grant Thornton que le système de management de la qualité portant sur l'activité Audit, nous fournit l'assurance raisonnable que les objectifs de qualité du système sont atteints. Notre système de management de la qualité est décrit dans la partie 3 du présent rapport.

Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2026



Vincent Papazian
Directeur National Audit

2. Notre culture de la qualité

La qualité est le socle sur lequel reposent les relations que nous entretenons avec nos collaborateurs et notre environnement d'affaires, nos réalisations et nos projets.

Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : **Collaboration, Agilité, Respect, Excellence.**

Les valeurs CARE témoignent d'un engagement profond, à titre individuel et collectif, au service d'une stratégie ambitieuse.

Les réaffirmer, chaque jour, nous permet d'être un partenaire de confiance pour chacun d'entre nous et pour nos parties prenantes, clients, acteurs économiques, régulateurs.

Collaboration : contribuer à l'intelligence collective, source de cohésion, innovation et d'excellence

Agilité : s'adapter aux changements, saisir les opportunités et sortir des sentiers battus

Respect : reconnaître la valeur de chacun, le considérer l'autre dans toutes ses dimensions

Excellence : trouver la meilleure façon de faire pour chaque situation, sans complaisance.



3. Notre système de Management de la Qualité

Notre **système de management de la qualité** (SoQM - System of Quality Management) a été défini en conformité avec les exigences de la norme ISQM 1, selon une approche basée sur les risques. Nous avons mis en œuvre un dispositif adapté aux particularités et aux spécificités du cabinet, incluant :

- la définition d'objectifs de qualité,
- l'identification et l'évaluation des risques qui pourraient s'opposer à l'atteinte des objectifs fixés,
- la conception et la mise en œuvre de réponses aux risques identifiés,
- l'évaluation de l'efficacité opérationnelle du système de management de la qualité,
- l'élaboration de plans de remédiation aux déficiences relevées.

Notre **système de management de la qualité** est itératif et hautement intégré. Similaire à un dispositif de contrôle interne, il fonctionne de manière dynamique.

L'efficacité opérationnelle du SoQM est testée tout au long de l'exercice, par le biais de contrôles qualité internes, externes et de tests de contrôles clés. Elle nous fournit l'assurance raisonnable que :

- nous nous acquittons de nos responsabilités conformément aux exigences légales et réglementaires applicables et aux normes professionnelles et que les missions sont menées conformément à ces normes et exigences,
- les rapports que nous émettons sont appropriés en la circonstance.

La conclusion de l'évaluation annuelle de notre SoQM au 30 septembre 2025 est fournie page 9.

Les composantes du Système de Management de la Qualité

Les piliers de notre système de management de la qualité sont les 8 composantes énoncées par la norme ISQM 1, leur description est détaillée ci-après.



Les acteurs du Système de Management de la Qualité :

Le bon fonctionnement de notre SoQM repose sur des personnes disposant de l'expérience, des compétences et de l'autorité nécessaires pour remplir leur rôle.

Le Responsable ultime du SoQM a l'obligation de rendre compte du SoQM et de l'évaluer.

- Il supervise le fonctionnement opérationnel du SoQM, tant dans sa conception que dans son efficacité,
- Il promeut les principes fondamentaux de déontologie contenus dans le Code de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA) et le Code de déontologie pour la profession de Commissaire aux comptes, et en particulier, la conformité aux règles d'indépendance,
- Il analyse les causes profondes des déficiences identifiées du SoQM et propose les actions pour y remédier en concertation avec l'ISQM1 Leader.

Ce rôle est assuré par un membre de la Leadership Team de Grant Thornton.

L'ISQM 1 Leader :

- Développe et s'assure du fonctionnement du SoQM en lien avec les différents propriétaires de processus (owners),
- Procède à la documentation du SoQM,
- Propose au Responsable ultime du SoQM un plan de tests annuel (nature, période et étendue).

Le Quality Governance Committee

Afin de garantir une mise en place et un suivi approprié du système de management de la qualité, le **Quality Governance Committee** (QGC) est dédié à sa supervision.

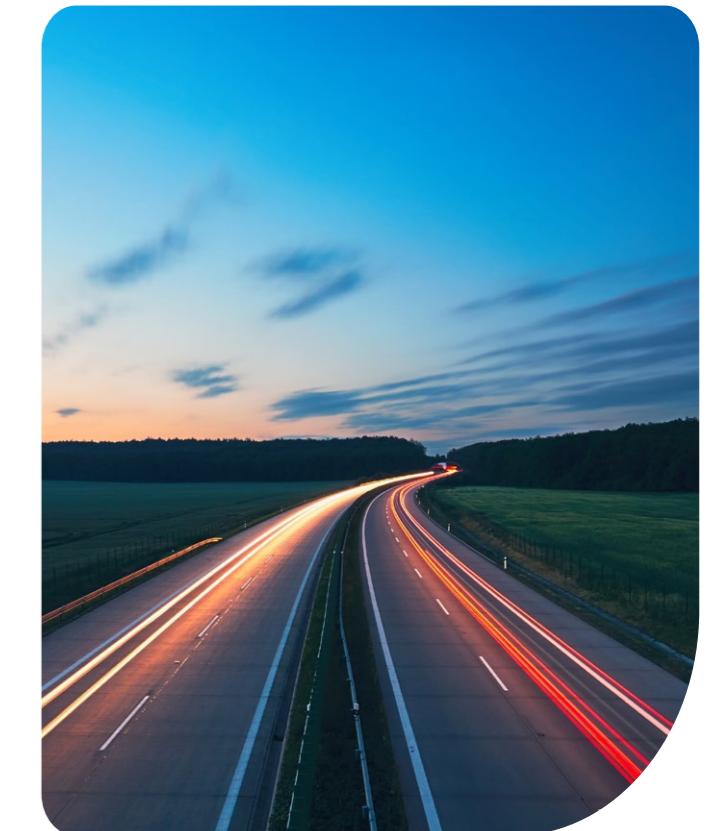
Ce comité a pour rôle de :

- Superviser la conception du SoQM et ses mises à jour. Le Président du QGC approuve formellement la matrice liant les objectifs, les risques et les réponses ainsi que ses mises à jour,
- Evaluer les actions de remédiation proposées par les propriétaires de processus (owners) et le Responsable ultime du SoQM en réponse aux éventuelles déficiences du SoQM,
- Approuver le plan de test proposé par le Responsable ultime du SoQM,
- Apporter toute recommandation et support pour l'amélioration continue du SoQM,
- Communiquer annuellement au Responsable ultime son rapport sur le fonctionnement et l'efficacité du SoQM afin de lui permettre de réaliser son évaluation annuelle telle que requise au paragraphe 53 de la norme.

Le QGC est présidé par un associé désigné par le Président de Grant Thornton, indépendant car n'intervenant pas dans les activités d'audit légal, ayant une forte expérience et les compétences en matière de conception et d'évaluation de système de contrôle interne. Les autres membres du QGC sont :

- Un membre de la Leadership Team non-partie prenante au SoQM relatif aux activités d'audit légal,
- Le Responsable ultime du SoQM - Audit & Assurance Leader
- ISQM1 Leaders - Membres du Pôle Qualité (Audit),
- Le Directeur du Risk Management,
- Le Directeur de la Pratique Professionnelle Audit,
- Le Directeur de la Méthodologie & Learning Audit.

Le rôle, la gouvernance, les responsabilités et l'organisation des travaux du Quality Governance Committee sont encadrés par des statuts.





Présentation des composantes du système de management de la qualité

1. Processus d'évaluation des risques

La norme ISQM 1 exige des cabinets d'audit qu'ils adoptent une approche fondée sur les risques. Nous avons ainsi mis en place un processus d'évaluation des risques en trois étapes :

- Etablissement d'objectifs en matière de qualité, dont ceux édictés par la norme au minimum,
- Identification et évaluation des risques qui pourraient empêcher l'atteinte des objectifs. Cette évaluation tient compte du risque de survenance et de l'impact sur l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs en matière de qualité,
- Conception, si nécessaire, et mise en œuvre des réponses visant à pallier ces risques.

Conformément à la norme, le processus d'identification et d'évaluation des risques est réalisé chaque année et à chaque fois qu'un événement le requiert. L'objectif de cette revue annuelle est de confirmer que les objectifs, risques et réponses définis sont toujours applicables au contexte du cabinet et de les compléter si nécessaire.

2. Gouvernance et leadership

La gouvernance et la Direction du Cabinet, qui établissent l'environnement sur lequel s'appuie sur le SoQM, témoignent d'un engagement fort au quotidien à l'égard de la qualité et relaient les messages auprès des équipes d'audit (*Tone at the top*). Toutes les décisions se rapportant aux conditions d'exercice de la profession de commissaire aux comptes bénéficient d'une gouvernance (cf. page 31 de ce rapport) réservant aux seuls commissaires aux comptes le pouvoir de prendre l'ensemble des décisions dans les domaines suivants :

- Déontologie, éthique, indépendance et conflits d'intérêts,
- Acceptation et renouvellement des mandats de commissariat aux comptes,
- Décision sur la nature des opinions relatives à l'information financière et non financière,
- Système de gestion de la qualité (ISQM1),
- Définition de la politique de prix,

- Organisation et conditions de planification et de réalisation des missions,
- Formation des professionnels audit,
- Nomination des responsables en charge de la supervision des activités audit et de l'évaluation des professionnels audit,
- Rémunération des professionnels audit,
- Recrutements, promotion et séparation des professionnels audit,
- Gestion des relations, contrôles et enquêtes avec les régulateurs.

Ce dispositif permet de respecter les dispositions de l'article D.821-82 du Code de Commerce qui dispose qu'un cabinet de commissariat aux comptes doit (i) contrôler le respect des règles applicables à la profession, (ii) procéder à une appréciation régulière des risque et (iii) maintenir les ressources nécessaires pour respecter ses obligations professionnelles afin de garantir la continuité et la régularité de ses missions de certification des comptes et de certification des informations en matière de durabilité, notamment par la mise en place et l'utilisation de systèmes, de ressources et de politiques et procédures appropriés.

Nous attachons également une grande importance au respect de nos valeurs, à la nécessité d'instaurer un climat de confiance au sein du Cabinet et à la nécessité de mesurer la qualité en interne. Nous intégrons dans les évaluations des collaborateurs et des associés, des critères liés à la qualité qui ont une incidence sur la rémunération et les promotions.

3. Indépendance et déontologie

Grant Thornton applique les exigences légales (Code de Commerce) relatives à la profession des Commissaires aux comptes, les dispositions édictées par le Code de déontologie des Commissaires aux comptes en France et met en œuvre les dispositions de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) présentées dans son code d'éthique.

Règles d'indépendance

Les associés et collaborateurs du Cabinet signent une confirmation annuelle d'indépendance qui vise à s'assurer

que leur indépendance personnelle et celle de Grant Thornton sont respectées, conformément aux exigences législatives et réglementaires et aux normes de déontologie, notamment celle relative au respect des principes fondamentaux de comportement.

A cette occasion, chaque associé et collaborateur du Cabinet confirme avoir respecté, au cours de l'exercice écoulé, les mesures qui y sont décrites, de sorte à ne pas s'être placé dans une situation susceptible de compromettre son indépendance et celle du Cabinet.

Une confirmation d'indépendance est également requise pour les experts et professionnels de l'audit externes au Cabinet intervenant sur les missions d'audit.

Intérêts financiers

Le Global Independence System est un outil informatique, développé par Grant Thornton International Ltd, qui permet de vérifier le respect des règles relatives à la détention d'intérêts financiers par les associés et managers du Cabinet. Plus précisément, en application de la politique du réseau, doivent être déclarés les titres des sociétés cotées détenus par l'ensemble des associés et collaborateurs exerçant des fonctions managériales au sein du Cabinet et par leur famille proche.

Ces déclarations font l'objet d'une actualisation régulière, par comparaison avec la liste globale des entités restreintes (Global Restricted List) identifiées par chaque firme membre de Grant Thornton International Ltd. Les déclarations font l'objet d'une vérification annuelle par la Direction du Risk Management à partir d'un échantillon d'associés et de collaborateurs concernés.

Procédures de rotation des membres des équipes

Nous organisons la rotation des associés d'audit principaux chargés de la réalisation du contrôle légal des comptes des Entités d'Intérêt Public et des autres entités y étant soumises, conformément à l'article L. 821-34 du Code de Commerce et à l'article 17 du règlement (UE) 537/2014 du 16 avril 2014.

Cette organisation tient également compte des exigences du Code de l'IESBA en matière de durée d'intervention des associés principaux d'une mission de certification des comptes d'une EIP, du délai de viduité et ce, également, en cas de combinaison de plusieurs rôles (associé signataire, réviseur indépendant et autre associé intervenant sur la mission).

En outre, nous procédons de manière progressive à la rotation des personnes les plus élevées de la hiérarchie chargées de la réalisation du contrôle légal des comptes des EIP, conformément à l'article 17 du règlement européen cité ci-dessus.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation, un processus de suivi a été mis en place.

Rotation

Grant Thornton applique également les dispositions de rotation qui lui sont applicables conformément à l'article L.821-45

du Code de Commerce et à l'article 17 du règlement (UE) 537/2014 du 16 avril 2014.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

A l'instar de plusieurs autres professions réglementées, les Commissaires aux comptes sont considérés comme un acteur du volet préventif de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT).

Grant Thornton a mis en place des dispositifs et des procédures pour (i) que l'organisation du Cabinet soit conforme aux attentes du législateur et (ii) que ses associés et collaborateurs puissent remplir leurs obligations légales et réglementaires conformément à leur statut dans le cadre des missions et prestations de Commissaire aux comptes.

Les équipes d'audit sont formées aux obligations et risques inhérents au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou encore à la corruption et au comportement professionnel requis face aux risques rencontrés.

Le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme attaché aux mandats fait l'objet de procédures d'audit au cours de la mission. Par ailleurs, le Directeur National Audit, dans le cadre de son analyse des risques attachés au portefeuille des mandats, revoit l'exposition LCBFT.

Sanctions internationales

Depuis le début du conflit russe-ukrainien, Grant Thornton a mis en place un dispositif d'information interne périodique pour l'ensemble des collaborateurs et des associés visant à rappeler l'impact des mesures de sanctions internationales et de gel des avoirs sur les règles d'acceptation et de maintien de mission.

Dispositif d'alerte

Grant Thornton tient à assurer la transparence de ses activités et à observer une éthique des affaires rigoureuse. Nous veillons à la sécurité et au respect de toute personne liée au Cabinet. Dans ce cadre, et en conformité avec la loi Sapin 2, un dispositif d'alerte a été mis en place. Ce dispositif donne la possibilité aux associés, salariés, anciens salariés et candidats à l'embauche, collaborateurs extérieurs ou occasionnels, cocontractants, sous-traitants ainsi qu'aux membres du personnel et des organes de direction de ces cocontractants et sous-traitants, de signaler un manquement aux règles de notre code d'éthique, un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit international ou de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.



Le lanceur d'alerte peut utiliser un canal dématérialisé pour déposer un signalement, de manière anonyme ou non, sur une plateforme sécurisée.



4. Acceptation et maintien des missions

Grant Thornton a mis en place des politiques, procédures et processus pour déterminer si, sur la base des informations collectées, il y a lieu d'accepter de nouvelles missions ou prestations de commissariat aux comptes ou de maintenir les missions ou prestations existantes.

Le dispositif comprend notamment :

- Une appréciation des caractéristiques du client : nature des activités, localisation, réglementation applicable, organisation, facteurs de risques généraux,
- Une appréciation des actionnaires et dirigeants en matière d'éthique et de réputation,
- Des diligences en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
- Une analyse de la nature, portée et des spécificités de la mission,
- Des procédures de conflit d'intérêt, national et le cas échéant international, visant à garantir notre indépendance et impartialité et l'absence de risque d'auto-révision,
- Une conclusion sur notre capacité à réaliser la mission conformément au corpus des normes et des textes légaux et réglementaires applicables.

En veillant au respect d'une démarche rigoureuse d'analyse préalable à l'acceptation d'un nouveau client, Grant Thornton exige de ses associés et collaborateurs l'engagement en faveur de l'éthique et de l'indépendance.

Grant Thornton a mis en place différentes politiques, procédures et processus visant à réaliser en amont de toute intervention, qu'il s'agisse d'un mandat de Commissaire aux comptes, d'une mission légale ou d'une prestation, s'il y a lieu d'accepter de nouvelles interventions ou de maintenir celles existantes.

Ces procédures ont vocation à s'assurer que l'associé pressenti prend notamment en considération :

- Le respect des règles éthiques et déontologiques de la profession de Commissaire aux comptes, notamment en matière d'indépendance et d'impartialité, d'auto-révision, de succession,
- L'évaluation des risques liés à l'acceptation de l'intervention, (caractéristiques du client),
- L'existence potentielle d'un conflit d'intérêts au regard des interventions menées par Grant Thornton tant à l'échelle nationale qu'internationale,
- Les compétences et les conditions d'interventions nécessaires à la réalisation de la mission ou prestation,
- Les conclusions des diligences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Toute analyse de décision appropriée et indispensable pour se conformer aux exigences normatives, légales et réglementaires.

Concrètement, l'associé pressenti matérialise son analyse préalable via un questionnaire d'acceptation de mandat ou de mission ou prestation ou encore un questionnaire de maintien de mandat.

Le questionnaire d'acceptation de mandat fait l'objet d'une approbation par le Responsable audit du périmètre, en charge d'apprécier, à son tour, les éléments décrits ci-dessus. Lorsqu'à l'aune des caractéristiques du prospect, il ressort du questionnaire dûment complété un niveau de risques particuliers, l'approbation finale de l'acceptation du client (du mandat) est soumise au Directeur de la Pratique Professionnelle.

Post-acceptation du client, il appartient à chaque Commissaire aux comptes signataire de s'interroger annuellement sur le maintien de chacun de ses mandats. À ce titre, l'associé examine, notamment, les événements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les nouvelles informations collectées. La politique d'approbation du maintien des mandats est similaire à celle définie pour l'acceptation de nouveaux mandats.

Les prestations font également l'objet d'une procédure d'acceptation et de questionnaires dédiés.

Les questionnaires font l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions légales et réglementaires.

5. Réalisation des missions

Pour réaliser des missions de qualité, GTIL a développé une méthodologie d'audit et une solution propriétaire (**LEAP**) afin que les équipes de chaque membre du réseau travaillent de façon homogène, en se conformant aux normes d'audit internationales et domestiques.

Exécution de la mission

Grant Thornton utilise une méthodologie d'audit globale issue des normes internationales d'audit (ISA), complétée par Grant Thornton France afin d'intégrer les dispositions des normes d'exercice professionnel et la réglementation française.

La méthodologie d'audit Grant Thornton – Grant Thornton Audit Methodology (GTAM) est accompagnée d'un manuel d'audit.

La plateforme propriétaire mise à disposition par Grant Thornton International, Leap, à la pointe de la technologie et évolutive, supporte notre stratégie mondiale en :

- Facilitant une exécution cohérente de notre méthodologie d'audit, tout en intégrant les obligations domestiques de chaque pays,
- Permettant l'intégration, au fil de l'eau, des évolutions normatives et réglementaires et la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités afin d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre d'audits de qualité,
- Permettant la réalisation efficace des audits tant pour les entités complexes (EIP, société cotée, ETI, audit de groupe), les entités ayant des spécificités sectorielles, que pour des organisations plus simples (PE/PME),
- Conférant aux équipes la possibilité de concevoir des stratégies d'audit plus pertinentes en réduisant le temps consacré aux tâches à faible valeur ajoutée, améliorant ainsi leur expérience, grâce à une interface utilisateur intuitive,

- Dotant les membres du réseau de fonctionnalités d'adaptation et de pilotage en temps réel des missions, dans une optique d'amélioration continue des audits,
- Répondant aux attentes des régulateurs en termes de qualité.

Notre plateforme d'audit garantit l'intégrité des données et sécurise leur archivage et leur conservation, pendant la durée requise par les lois et normes applicables.

Pour accompagner l'utilisation de cette plateforme d'audit, un programme de formation spécifique conçu tant au niveau international que national (combinant e-learning et formation présentielle) a été instauré afin de permettre à l'ensemble des professionnels de l'audit de s'approprier la solution dans des conditions optimales. Ce programme de formation est évolutif : il intègre les nouveautés liées à notre plateforme d'audit et s'adapte aux besoins des équipes.

Supervision et responsabilité de l'associé

L'associé compose son équipe en fonction des compétences et expertises nécessaires au bon accomplissement de la mission.

Les collaborateurs les plus expérimentés contribuent à la supervision et à l'encadrement des moins expérimentés, tout au long de la mission. L'associé signataire est impliqué dans toutes les étapes importantes de l'audit afin de garantir la qualité de l'approche mise en œuvre et des conclusions des travaux. La supervision en continu des travaux est facilitée par notre plateforme d'audit **LEAP**, solution web, qui permet un accès immédiat et simultané à l'ensemble de l'équipe au dossier d'audit.

Recours aux spécialistes et expertises sectorielles

Grant Thornton dispose de spécialistes (IT, évaluation, actuariat, contrôle interne, juridique et fiscal) auxquels chaque associé peut faire appel en fonction des spécificités et des caractéristiques de l'entité auditee. L'identification du besoin de recours aux spécialistes peut être faite dès l'acceptation de la mission mais aussi tout au long de celle-ci, en fonction des évènements survenus au sein des entités. Les spécialistes sont pleinement intégrés à l'équipe d'audit et impliqués dans les échanges clés en lien avec leur domaine de compétence.

Grant Thornton dispose également de Commissaires aux comptes et de collaborateurs experts dans de nombreux secteurs (notamment mutuelles et assurance, institution de prévoyance, sécurité sociale, établissements publics de santé, collectivités locales, logement social, asset management, établissements de crédit et associations). Ces experts, intervenant dans des activités soumises à des réglementations spécifiques, suivent un programme de formation complémentaire propre à chaque secteur.

Expertise technique

La Direction Nationale Audit est composée d'associés et de collaborateurs ayant une expérience professionnelle significative, acquise auprès de grands Cabinets d'audit et chez Grant Thornton. Ils proposent leur expertise pour accompagner les équipes d'audit au quotidien, grâce à la veille technique réalisée, leur participation aux instances professionnelles et aux comités techniques du réseau Grant Thornton International, leurs actions de formation.

- **La Direction Technique Audit** est garante de l'application des normes d'exercice professionnel, du code de déontologie et de tout l'environnement légal et réglementaire applicable aux Commissaires aux comptes,
- **Le Département de la Doctrine Comptable** a comme champ d'intervention toutes les problématiques concernant l'application des principes comptables français et internationaux. Elle comprend des spécialistes des normes relatives aux instruments financiers,
- **La Direction de la Méthodologie & Learning Audit** assure le déploiement et la mise en œuvre de la méthodologie d'audit commune à toutes les firmes membres du réseau GTIL. Cette méthodologie est conforme aux normes internationales d'audit (ISA). L'outil LEAP facilite l'exécution de cette méthodologie. Elle est également en charge de l'élaboration et coordination de la formation pour les professionnels du métier.

• **La Direction Digital Audit** développe des solutions qui permettent, à travers l'exploration des données, de mieux cerner les risques, d'enrichir les constats et conclusions, d'apporter un insight plus précis, tant sur les flux de transactions que sur les données de gestion et comptables,

• **L'équipe Capital Market** intervient dans le contexte d'introduction en bourse (IPO) ou d'opérations complexes (Offre publique, transfert de marché de cotation, émission de titres de capital, émission d'instruments de dettes...) afin de sécuriser les positions et de fiabiliser l'information produite par l'émetteur. Elle assure également une veille permanente et un suivi régulier de l'actualité boursière et réglementaire.

La Direction du Risk Management a pour mission l'identification, l'évaluation et la vérification de la couverture des risques, quelles qu'en soient la nature, la provenance ou l'incidence. A ce titre, elle est en charge de la conception et de la mise en œuvre des réponses appropriées à ces risques par le développement de processus et systèmes de gestion et de surveillance, ainsi que la mise en place de mesures de protection.

La Direction du Risk Management est structurée autour de 4 piliers : **Compliance & Legal, Ethique & Indépendance, Risques professionnels et Qualité.**

Politique de consultations

Les collaborateurs et associés du Métier Audit ont l'obligation de solliciter les membres de la Direction Nationale Audit lorsqu'ils rencontrent certaines situations.

En effet, en fonction des circonstances, des consultations obligatoires auprès de la Direction Technique Audit, de la Direction de la Doctrine Comptable et de la Direction de la Méthodologie et Learning Audit sont indispensables à la formation de notre opinion. Elles s'inscrivent dans une démarche qui vise à maîtriser le risque provenant de l'acceptation de positions erronées ou de l'émission d'opinions incompatibles avec les dispositions législatives, réglementaires, normatives ou méthodologiques.

Les équipes sont également encouragées à solliciter ces expertises techniques et à bénéficier des pratiques observées face à des situations complexes ou inhabituelles.

Le processus de consultation est documenté (demande de la part des équipes, réponses de la part de la personne consultée) de manière à ce que la réponse à la consultation figure dans les dossiers d'audit, en tant qu'élément probant.

Divergences d'opinion

Des divergences d'opinion peuvent survenir au sein de l'équipe d'audit mais également à l'issue d'une consultation, lors de la revue indépendante ou lors de situations portant sur l'indépendance de Grant Thornton.

Des procédures sont mises en place pour permettre aux parties prenantes de saisir une personne qui aura l'autorité hiérarchique et technique pour résoudre ces divergences d'opinion.

Revue indépendante

Conformément à l'article 8 du Règlement Européen, à l'article R. 821-84 du Code de Commerce et aux normes internationales ISQM 1 et ISQM 2, une revue indépendante est mise en œuvre sur les mandats d'Entités d'Intérêt Public et sur d'autres mandats présentant des caractéristiques définies par la Direction Nationale Audit. La revue indépendante a pour objet de vérifier que le signataire pouvait raisonnablement parvenir aux conclusions qui figurent dans les projets de rapport. La revue indépendante est réalisée par un Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste mentionnée au I de l'article L. 821-13 du Code de Commerce, qui n'est pas intervenu sur la mission et qui dispose d'une expérience confirmée de l'audit et du secteur d'activité concerné. Les Commissaires aux comptes en charge de la revue indépendante d'un mandat sont soumis à une rotation après six années consécutives de réalisation de la revue sur ce mandat.



6. Ressources

Outre le recours aux ressources technologiques et intellectuelles présentées ci dessus, la qualité de notre capital humain reste fondamentale, favorisée par la bienveillance que nous posons comme principe fondamental de management.

Politique de recrutement

Nos collaborateurs constituant la force vive du Cabinet, attirer et fidéliser les talents sur un marché de l'emploi particulièrement compétitif est une priorité majeure pour Grant Thornton.

Convaincus que notre culture d'entreprise constitue un élément différenciant, de nombreuses actions de communication sont déployées tout au long de l'année et visent à promouvoir notre marque employeur, **l'Expérience de la Confiance.**

Nous recrutons chaque année environ 700 talents au sein de nos bureaux situés en France : des étudiants dans le cadre de stages et alternances pour moitié, ainsi qu'un tiers de jeunes diplômés.

En croissance permanente, nous offrons des opportunités riches et variées aux talents issus des formations académiques les plus diverses : écoles de commerce, formations universitaires de gestion, écoles d'ingénieur, formations actuarielles, statistiques ou mathématiques.

Notre politique de recrutement se construit autour des valeurs d'humanité, d'inclusion et de diversité. Nous recherchons avant tout des personnalités qui partagent le même esprit d'ouverture, d'initiative, de collaboration, et la même ambition d'excellence.

L'ensemble des membres de notre équipe Recrutement a été formé au recrutement inclusif, et l'ensemble de nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Plaçant la relation humaine au cœur de nos processus de recrutement, nous attachons une attention toute particulière à la proximité, et privilégions ainsi les contacts directs et rencontres, notamment lors d'événements avec les écoles.

Après échange avec l'équipe Recrutement, nous proposons un à deux entretiens individuels pour les stages et alternances, et deux entretiens minimums pour les embauches. L'activité de recrutement est organisée autour d'une Responsable nationale du recrutement qui pilote les chargés de recrutement qui assistent les associés relais People & Culture de chaque périmètre opérationnel.

Les candidats désireux de rejoindre nos équipes Audit sont évalués sur leurs compétences techniques lors des entretiens avec les opérationnels, ou par l'intermédiaire de tests à réaliser à distance.



Le développement de la connaissance, des expertises et des compétences est au cœur de notre stratégie.

Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours adapté à ses besoins et à ses attentes, en fonction de son expérience, ainsi que de sa trajectoire professionnelle. Cette manière de considérer chacun comme étant unique, est ce qui fait la force de notre Cabinet.

Le plan de formation des professionnels Audit est préparé chaque année par la Direction Méthodologie & Learning Audit, en lien avec l'ensemble des fonctions techniques – Pôle qualité, Doctrine comptable, Direction Technique Audit et la Direction de la Formation. Il consolide également les besoins exprimés par les périmètres opérationnels.

Le programme de formation des professionnels Audit est articulé en trois grandes catégories : le parcours d'intégration des nouveaux arrivants, le Parcours Métier Audit qui est composé de formations dont le suivi est obligatoire en fonction des grades, et des formations spécifiques.

Des webinaires sont également animés tout au long de l'année, en fonction de l'actualité notamment normative et réglementaire, et des besoins d'approfondissement en matière de méthodologie, à l'issue de campagnes de contrôle qualité interne ou externe notamment.

Les formations dont le suivi est obligatoire, tant pour les associés que pour les collaborateurs, sont communiquées en début de saison par la Direction Méthodologie & Learning Audit. Le passage de grade est conditionné au suivi complet des modules/formations obligatoires.

Comme évoqué précédemment dans ce rapport, un programme de formation spécifique conçu au niveau international et national a été déployé en lien avec notre plateforme d'audit LEAP, à destination de l'ensemble des professionnels de l'audit.

Les spécialistes et experts susceptibles d'intervenir sur des missions de Commissariat aux comptes sont également formés à l'audit.

Nous encourageons nos collaborateurs à se préparer aux examens comptables de l'Etat (DCG, DSCG et DEC) ; nous organisons pour eux chaque année un séminaire de révision intensive. Nous aidons également nos collaborateurs à obtenir des certifications professionnelles reconnues dans leur secteur d'activité (CISA, CIA, etc).

Pour cela, nous finançons les préparations auprès d'organismes habilités et octroyons des congés pour examen.

Grant Thornton en France accorde une attention particulière à l'aisance relationnelle de ses collaborateurs et associés, ainsi qu'à leurs aptitudes managériales et de communication. Les actions mises en place dans ce domaine renforcent la capacité.

Le programme de formation a pour ambition de doter nos collaborateurs de compétences nouvelles qui leur permettront de faire face aux transformations du monde d'aujourd'hui et de demain, et d'en être véritablement « acteur ».

Focus sur quelques-unes de nos actions en la matière :



La structure du programme de formation



Notre offre de formation propose des formats variés, parfaitement adaptés aux besoins et aux nouvelles façons de travailler de nos collaborateurs : webinaires, blended learning, tutoriels, formations présentes, conférences, certifications, ateliers, e-learning, etc.

* Cursus obligatoires déclinés par grade, visant à former les collaborateurs :
- aux spécificités, réglementations, méthodologies et outils propres à leurs métiers,
- et, avant chaque passage de grade, à les former au management, à la gestion de projets et à la communication : cursus dénommé « Path to... » (Path to S2, Path to S3, Path to M1 et « Path to Partner »).

** Ces actions de formation couvrent toutes les disciplines nécessaires à l'exercice de nos activités : audit et contrôle interne, comptabilité, gestion, finance, conseil, fiscalité, droit du travail, droit des sociétés, IT, bureautique, cybersécurité, innovation, RSE, management, communication, développement personnel et développement commercial.

Les chiffres clés 2024/2025



520

Actions de formation
ont été organisées
sur la saison



243

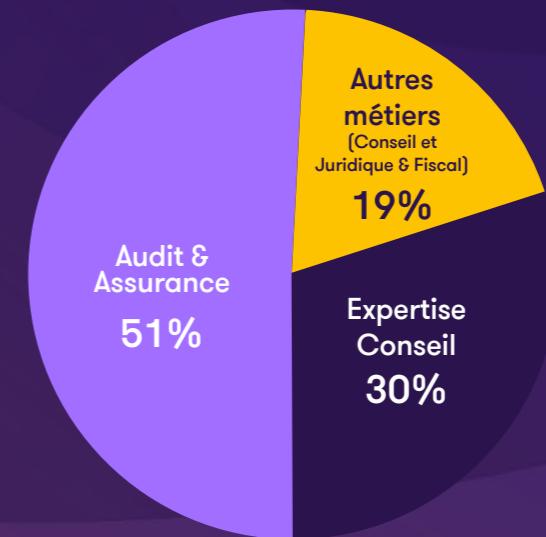
Animateurs
mobilisés



117 000

Heures
réalisées

Répartition des heures réalisées en 2024/25 par métier



La Direction Générale de Grant Thornton confirme que la politique de formation continue permet aux associés et collaborateurs commissaires aux comptes de respecter leurs obligations de formation prévues par le Code de Commerce et l'article 13 de la directive 2006/43/ CE.



Politique de rémunération des associés

Bases de rétribution des associés

Les rétributions des associés sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette dernière est fonction de l'atteinte d'objectifs à la fois individuels et collectifs. Les critères d'appréciation prennent en considération la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, le développement, le management des collaborateurs, la qualité professionnelle et l'expertise technique, la gestion des missions et la contribution aux projets et activités internes.

Prise en compte de la qualité dans la détermination de la rémunération

Des procédures assurent une politique de rémunération appropriée, notamment par des incitations à l'excellence professionnelle, garante de la qualité de la mission de certification.

L'évaluation de la performance intègre un volet "qualité audit" avec un système de notation propre. Cette notation est arrêtée par la Direction Nationale Audit, sur la base des contrôles qualité internes et externes menés sur la période.

Management des talents

Grant Thornton a fait évoluer les postures et les comportements et s'est engagé vers un nouveau mode de management. Grant Thornton a mis en place une organisation flexible et responsabilisante pour le collaborateur lui permettant de gagner en qualité de vie tout en conservant une présence au bureau, essentielle au fonctionnement d'une équipe et à la qualité des missions auprès des clients. L'accord de déconnexion permet de garantir aux collaborateurs un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Notre stratégie fait explicitement référence au respect des valeurs professionnelles, notamment celle de l'indépendance. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées.

La rétribution des associés est fixée en fonction de règles et de procédures arrêtées par le Comité de Direction. Le Comité des rétributions s'assure du respect de ces dernières.

Elle est communiquée aux Directeurs de périmètre pour chaque associé ayant une activité audit. L'évaluation globale de l'associé est établie par le Directeur de périmètre en intégrant ce volet qualité. La Direction Générale supervise ce processus global d'évaluation annuelle dont les modalités sont revues par le Comité des rétributions.

Grant Thornton s'engage à appliquer une rémunération attractive, à proposer des parcours de carrière, des mobilités aussi bien nationales qu'internationales, et faire vivre « **L'Expérience de la Confiance** » au quotidien.

Le processus d'évaluation se déroule chaque année sous le format d'une campagne d'évaluation, permettant de déterminer, pour chaque collaborateur, en fonction de ses compétences la prime de performance, la rémunération pour l'année suivante, le changement de grade. La People Experience est un des piliers de la stratégie de Grant Thornton, le processus d'évaluation des compétences est donc déterminant pour récompenser à leur juste valeur, les performances des collaborateurs et pour recenser nos compétences actuelles et identifier les actions à mettre en place pour atteindre nos objectifs (axes de formation, recrutements, mobilités).

Les visuels porteurs de notre culture :



Les champs de compétences évalués dans le cadre de ce processus, selon le grade du collaborateur, sont :

- L'excellence technique : compétences techniques, maîtrise de la méthodologie et des outils, communication et qualité des restitutions, organisation de la mission,
- La Client Experience : posture client et Business Development, capacité à créer des opportunités de développement, relation client,
- La People Experience : esprit d'équipe et leadership, capacité managériale (encadrement, développement des collaborateurs, participation au processus d'évaluation),
- L'implication dans la vie du Cabinet et le respect des valeurs GT. Il s'agit d'évaluer la contribution du collaborateur à la vie du Cabinet, ainsi ses éventuels rôles en marketing développement, recrutement, formation, RSE, innovation... sont valorisés.

En 2023, Grant Thornton s'est engagé dans une démarche d'entretien de sens afin d'apporter à l'entretien annuel les dimensions d'épanouissement et d'engagement. En 2024, Grant Thornton a poursuivi ce programme par le déploiement de l'entretien de sens et les parrains et marraines ont bénéficié d'une formation portant sur les fondamentaux d'un entretien réussi.

En juin 2023, Grant Thornton s'est vu décerner par l'observatoire de la qualité de vie au travail, le trophée Nouveau management, récompensant l'ensemble de ses actions visant à créer un environnement managérial propice au développement des collaborateurs et au développement du leadership des associés.

En 2025, nous avons enrichi ce parcours par une nouvelle étape *MyDevelopment* destinée à l'ensemble des collaborateurs du Cabinet, permettant de recueillir les aspirations professionnelles et leurs perspectives de carrière.

Cette nouvelle avancée a permis un changement du nom en Talent Management Process, répondant à notre exigence d'un département People & Culture résolument au service de nos associés et salariés.

L'ensemble de ces activités et initiatives s'inscrit dans une politique de ressources humaines volontariste en stimulant la diversité et la qualité de vie au travail des associés, managers et collaborateurs.

Politique de diversité et inclusion

Au sein de Grant Thornton, la diversité et l'inclusion sont des facteurs clés de créativité et d'innovation.

Nous considérons qu'un management inclusif et respectueux des différences individuelles est un levier de cohésion et de bien-être au travail et que la diversité est source de performance économique et sociétale.

Depuis 2019, nous sommes signataires de la Charte de la Diversité et nous nous engageons à former nos associés, managers et collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité. Dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, nous respectons le principe de non-discrimination sous toutes ses formes, dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise. Nous favorisons la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité. Nous organisons régulièrement des événements de sensibilisation (handicap, mixité, LGBT, ...) à destination de tous nos collaborateurs pour stimuler la diversité et améliorer la qualité de vie au travail.

Grant Thornton est un Cabinet engagé sur la mixité avec la priorité de garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En 2021, un accord d'égalité professionnelle a été signé avec les partenaires sociaux et renouvelé en 2025 : nos engagements portent sur la promotion professionnelle, la rémunération effective, les conditions de travail et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Au fil des années, cette démarche s'est enrichie pour promouvoir de nouvelles mesures visant à favoriser un environnement de travail où les collaborateurs peuvent concilier vie professionnelle et vie personnelle. Notre index d'égalité professionnelle s'établit en 2024 à 88/100.

Grant Thornton est signataire de la Charte de la Parentalité et s'engage à faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise, créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour les femmes enceintes, et respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents.

En décembre 2022, Grant Thornton a eu l'honneur d'être lauréat de la 1^{ère} édition des **Trophées de la Parentalité en Entreprise**. En 2022, Grant Thornton a reçu le label **Family Friendly Company « FFC »**, récompensant les entreprises qui soutiennent la parentalité et la conciliation des vies de leurs collaborateurs. En 2023, Grant Thornton a reçu le trophée de l'Observatoire QVT "nouveau mode de management" pour la mise en œuvre des programmes Bienveillance, Entretien de sens, flexibilité au travail.

En mai 2024, Grant Thornton a obtenu le prix spécial de l'Observatoire QVT au titre de l'accompagnement de la convergence QVCT-RSE. Grant Thornton démontre ainsi son ambition de créer un environnement de travail, y compris virtuel, préservant le bien-être des collaborateurs, la qualité de vie au travail et l'équilibre vie personnelle/professionnelle. Ce trophée récompense aussi les actions menées dans notre politique Handicap. Par ailleurs, en 2025, Grant Thornton a, à nouveau, remporté le Trophée de l'Observatoire QVT pour sa politique Parentalité à 360°.

Pour mémoire, Grant Thornton a lancé sa Mission Handicap et signé une convention avec l'Agefiph en 2020. Nos engagements portent sur l'insertion, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de notre Cabinet. En 2023, Grant Thornton se mobilise à travers **#workingwithcancer** pour favoriser une culture plus solidaire et au service du rétablissement des personnes atteintes par un cancer, et plus largement pour les personnes atteintes de maladie. En 2024, notre Cabinet a poursuivi ses actions par des mesures pour les aidants et salariés en situation de handicap avec, à titre d'exemple, l'octroi de jours d'absences supplémentaires. En 2025, Grant Thornton a reçu la labellisation Great Place to Work : 77% des collaborateurs ont déclaré considérer Grant Thornton comme « une entreprise où il fait vraiment bon travailler ».

En harmonie avec les engagements pris, Grant Thornton met en œuvre des actions concrètes, communique sur ses engagements tant auprès de l'ensemble des collaborateurs qu'envers les clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes, chers à la culture Grant Thornton.

NOS PRINCIPALES LABÉLISATIONS ET ADHÉSIONS



7. Information et communication

Cette composante du Système de Management de la Qualité met en exergue l'importance de la communication des informations nécessaires à l'atteinte des objectifs de qualité tant au sein du Cabinet et vis-à-vis des équipes qu'à destination de nos parties prenantes : notre réseau international GTIL et ses membres, nos clients, nos partenaires et régulateurs H2A, AMF, ACPR...).

Les informations produites ou issues de nos systèmes d'information et applications utilisés par les acteurs du Système de Management de la Qualité et nos équipes sont considérées comme fiables et pertinentes lorsqu'elles sont exactes, exhaustives, produites en temps opportun, de telle sorte qu'elles permettent son bon fonctionnement et qu'elles étaient les décisions prises.

Dans le cadre d'ISQM 1, les contrôles généraux informatiques des systèmes d'information et applications pertinentes pour notre Système de Management de la Qualité ont été identifiés et testés au cours de l'année 2025.

Grant Thornton met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles, au regard de la nature, de la portée et du contexte des données qui nous sont communiquées, ainsi que des risques présentés par leur traitement pour préserver leur sécurité. Il s'agit, notamment, d'empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation, intrusion ou accès non autorisé à ces données, de manière accidentelle ou illicite.

L'ensemble des règles et principes à respecter pour répondre aux objectifs de sécurité décrits ci-dessus est formalisé dans une politique de sécurité informatique (PSSI).

De plus, chaque membre du réseau GTIL est soumis au respect d'un ensemble de contrôles s'appuyant sur le référentiel du NIST (National Institute of Standards and Technology). Des audits de conformité sont menés régulièrement (tous les 2 ans).

Le Cabinet a obtenu en 2024 la certification ISO 27011 pour certaines de ses activités.

Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs Grant Thornton est sensibilisé régulièrement aux bonnes pratiques de sécurité informatique :

- Tout nouvel utilisateur doit suivre une session de formation initiale obligatoire à réaliser dans le mois suivant son arrivée.
- Chaque utilisateur doit suivre annuellement une session de formation de rappel obligatoire.

En complément, des campagnes de tests d'hameçonnage sont réalisées plusieurs fois par an. Le Cabinet a également réalisé en 2024 un exercice de gestion de crise cybersécurité visant à tester la robustesse de ses dispositifs.

8. Processus de suivi et de prise de mesures correctives

Nous avons mis en place un processus de suivi de notre Système de Management de la Qualité grâce à un plan de test de sa conception et de son efficacité opérationnelle. Ce dispositif nous fournit des informations pertinentes et fiables sur sa conception, sa mise en place et son fonctionnement. Il nous permet ainsi de déployer des actions correctives en temps opportun pour remédier aux déficiences identifiées.

Ce processus nous permet également de procéder annuellement à l'évaluation de notre SoQM.

Les activités de ce processus de suivi et de mesures correctives reposent principalement sur les tests de contrôles clés du Système de Management de la Qualité qui ont été identifiés pour adresser les risques significatifs qui empêcheraient que les objectifs de qualité définis par la norme ISQM 1 ne soient pas atteints. Ces tests de contrôle clés comprennent également les contrôles des missions achevées via des contrôles internes et externes.

Le programme de contrôle qualité interne

Le contrôle qualité interne des missions d'audit est mis en œuvre selon un plan de rotation déterminé, de telle sorte que l'ensemble des associés soit contrôlé au moins une fois tous les trois ans. Par ailleurs, une dose d'imprévisibilité dans le programme annuel permet de rompre ce cycle de trois ans et conduit à la réalisation de contrôles inopinés, décidés par la Direction Nationale Audit, au regard des informations dont elle dispose relatives à la qualité et selon une approche par les risques. Ces contrôles complètent ainsi le plan de rotation triennal.

Le contrôle du réseau international

Chaque firme membre de Grant Thornton International est soumis à un contrôle périodique de son activité audit, désigné sous le nom de Grant Thornton Assessment and Review (GTAR). Ce contrôle, qui a lieu au moins une fois tous les trois ans, comprend une vérification de la mise en œuvre par la firme membre de son système de management de la qualité, ainsi que l'examen de dossiers d'audit. Le cas échéant, il fait l'objet, dans l'intervalle, d'une revue de la mise en œuvre du plan d'actions.

A l'issue du contrôle réalisé en 2025, Grant Thornton International a conclu que « le système de contrôle qualité de Grant Thornton France a été conçu et mis en œuvre de manière appropriée pour fournir une assurance raisonnable de conformité aux normes professionnelles applicables et aux exigences de GTIL dans tous les aspects significatifs ».

Le contrôle externe de la qualité

Les sociétés du Groupe Grant Thornton, inscrites en qualité de Commissaire aux comptes sont soumises aux contrôles périodiques de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

En 2025, la Haute Autorité de l'Audit a procédé à deux contrôles du cabinet :

- Première revue partielle du dispositif ISQM 1, en février 2025, au titre du programme 2024 ;
- Contrôles de mandats, en octobre 2025, au titre du programme 2025.

Le rapport définitif relatif au programme 2024 a été reçu le 30 juillet 2025. Les constats formulés ont été pris en compte immédiatement dans nos plans d'actions et des actions correctives sont déjà mises en œuvre.

Monitoring du Système de Management de la Qualité

Forts de ces différents contrôles, nous portons une attention particulière à l'analyse des résultats qui en découlent, pour garantir une amélioration continue de la qualité délivrée par le cabinet.

Lorsque, dans le cadre des tests de contrôles clés du SoQM, nous identifions des anomalies, celles-ci sont analysées pour déterminer s'il s'agit ou non de déficiences.

Nous en évaluons ensuite la criticité selon leur sévérité et le caractère généralisé ou non de ces déficiences. Puis, nous procédons à l'analyse de la cause profonde (root cause analysis) des déficiences. Cette analyse permet de mieux cerner leur origine et de déterminer précisément les actions correctives à mettre en œuvre pour y remédier.

Les déficiences identifiées dans le cadre de ces contrôles, sont intégrées aux suivis de plan d'actions que nous mettons en œuvre pour nous assurer que la conception et la mise en œuvre des actions correctives permettent d'y répondre.

A titre d'exemple, en cas de résultat non satisfaisant suite au contrôle d'un mandat, un suivi des plans d'actions mis en œuvre par les équipes d'audit est réalisé par le Pôle Qualité qui accompagne les équipes tout au long de l'audit de l'exercice suivant pour s'assurer que la déficience est comprise et que la mesure corrective nécessaire est implémentée. Le succès pédagogique de ce coaching repose sur le fait que les équipes appliquent des actions correctives ou des raisonnements similaires sur l'ensemble de leurs dossiers.

Afin de renforcer la qualité de nos audits, les déficiences relevées dans le cadre des contrôles qualité internes et externes sont partagées annuellement avec la communauté des associés et collaborateurs, pour leur permettre d'identifier les éventuels axes d'amélioration et les bonnes pratiques à appliquer sur l'ensemble des dossiers. Nous leur partageons également les déficiences observées dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'efficacité opérationnelle de notre SoQM.

Les résultats de l'ensemble de ces contrôles sont transmis à la Direction Générale du cabinet et pris en considération dans l'évaluation de la performance et la rémunération des associés signataires.

4. Présentation de Grant Thornton

Grant Thornton en France

Les activités du Groupe Grant Thornton en France se structurent autour de quatre métiers : Audit & Assurance, Business Solutions & Accounting, Advisory, Tax & Legal.

Chaque ligne de métier est en mesure de proposer de nombreux services afin d'offrir aux entreprises des savoir-faire complémentaires. La diversité des offres de Grant Thornton permet de répondre à l'ensemble des enjeux de nos clients, en matière d'information financière et non financière et dans les domaines comptables, financiers, juridiques, opérationnels et de conformité, ainsi que de durabilité.

Le Cabinet est constitué d'entités distinctes exerçant des activités réglementées et d'entités exerçant des activités non réglementées. Toutes sont contrôlées directement ou indirectement par la holding de tête, Grant Thornton & Associés (« GTA »).

Description des sociétés de Commissaires aux comptes

GTA a pour objet social le commissariat aux comptes et l'expertise conseil. Conformément à la législation (article L.821-16 du Code de Commerce), la majorité des droits de vote de GTA est détenue par des commissaires aux comptes et des contrôleurs légaux des comptes régulièrement agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Les filiales du Groupe contrôleurs légaux des comptes sont listées dans le tableau ci-après. Le capital de Grant Thornton SAS (GT) ainsi qu'AEG SAS est directement détenu par GTA quand les autres sont toutes des filiales de GT.

Sociétés	Forme Juridique	Capital (en €)	Détention Personne Morale
Grant Thornton	SAS	2 297 184 €	99,91%*
AEG Finances	SAS	276 000 €	99,96%*
CARIB Audit et Conseil	SAS	10 000 €	99,80%**
Finexsi Audit	SA	57 803 €	99,97%**
IGEC	SAS	46 000 €	99,80%**
Tuillet Audit	SAS	29 080 €	99,94%**
Grant Thornton Audit	SAS	140 361 €	99,87%**

* par Grant Thornton & Associés SAS

** par Grant Thornton SAS

Les contrôleurs légaux des comptes, signataires de mandats sur l'exercice 2024-2025, intervenant à titre individuel sont listés en annexe.

Description du réseau en France

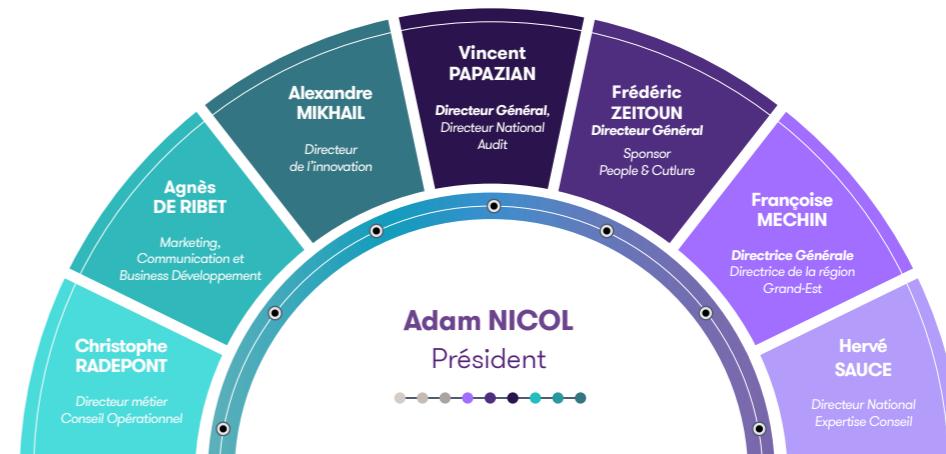
Le réseau Grant Thornton en France se structure autour d'entités juridiques distinctes réglementées et non réglementées : d'une part, les entités exerçant les activités de Commissariat aux comptes et d'Expertise comptable, ComptaPlus, société d'expertise comptable spécialisée auprès de clients japonais et, d'autre part les entités exerçant les activités liées au Conseil, à la Responsabilité Sociale et Environnementale (Primum Non Nocere) et enfin les activités liées au Conseil Juridique, Fiscal et Social exercées par Grant Thornton Société d'Avocats Akylis et Grant Thornton Société d'Avocats.

Organe de Direction

Adam Nicol élu le 20 juin 2024, par l'Assemblée Générale des associés, a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2024 comme Président de GTA et donc de Grant Thornton en France.

Direction du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Au 30 septembre 2025, le Comité de Direction était composé de 8 membres. Il avait pour rôle principal de définir la politique générale du Cabinet, d'élaborer le plan stratégique, de proposer le budget et le niveau d'investissement, de veiller aux équilibres financiers, d'arrêter la politique de ressources humaines et de formation et enfin, de proposer au Conseil de Gouvernance les candidats à l'association. Le Comité de Direction se réunit au moins trimestriellement, sur convocation de son Président.



Direction à la date de ce rapport de transparence

Depuis le 28 octobre 2025, l'organe de direction de Grant Thornton & Associés est constitué par une Conseil de Surveillance composé de trois membres : Adam Nicol en qualité de Président, Frédéric Zeitoun en qualité de Directeur général et Stephen Tennant. Les fonctions de Président et Directeur général sont assurées par un commissaire aux comptes.

Les trois membres du Conseil de Surveillance sont des commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue au I de l'article L. 821-13 ou régulièrement agréés dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes, dans le respect des dispositions légales (article L.821-16 du Code de Commerce).

Comme présenté en page 14 de ce rapport, toutes les décisions se rapportant aux conditions d'exercice de la profession de commissaire aux comptes bénéficient d'une gouvernance réservant aux seuls commissaires aux comptes le pouvoir de prendre l'ensemble de ces décisions. Ce dispositif permet de respecter les dispositions de l'article D.821-82 du Code de Commerce qui stipule qu'un cabinet de commissariat aux comptes doit (i) contrôler le respect des règles applicables à la profession, (ii) procéder à une appréciation régulière des risque et (iii) maintenir les ressources nécessaires pour respecter ses obligations professionnelles afin de garantir la continuité et la régularité de ses missions de certification des comptes et de certification des informations en matière de durabilité, notamment par la mise en place et l'utilisation de systèmes, de ressources et de politiques appropriés.

(1) à l'exception de Grant Thornton Société d'Avocats contrôlée par les Associés inscrits comme avocats.

(*) Public Economie Sociale Protection Sociale (**) Financial Services

Une **nouvelle structure de management** a été mise en place en novembre 2025, visant à accélérer la mise en œuvre de notre plan stratégique, soutenir la croissance et renforcer notre impact auprès de nos clients comme de nos équipes.

Cette **Leadership Team**, animée par Adam Nicol, Président, est composée de :

	Adam Nicol Président
	Frédéric Zeitoun Chief Operating Officer
	Christophe Radepond Chief Development Officer
	Vincent Papazian Audit & Assurance Leader
	Hervé Sauce Business Solutions & Accounting Leader
	Nicolas Guillaume Advisory Leader
	Anne Frede Tax & Legal Leader
	Françoise Méchin Regional Leader
	Pascal Leclerc Risk Management Leader

Plusieurs organes de management accompagnent la Leadership Team :

Les Directeurs de Périmètre en Région Parisienne

Audit Paris	Expertise Conseil Paris	IBAS	Transformation Durable	Conseil Opérationnel	Outsourcing	Juridique et Fiscal	Conseil Financier
Solange Aiache	Mathieu Devillers	Mathieu Devillers	Vincent Frambourt	Christophe Radepond	Xavier Lecaille	Anne Frede	Nicolas Tixier

Les Directeurs de Périmètre en Régions

NORD	GRAND-EST	GRAND-OUEST
Hughes Robidez	Françoise Méchin	Stéphane Boureau



Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement sur l'exercice 2024-2025

Le Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance, composé de douze membres, est présidé par **Xavier Lecaille au 30 septembre 2025**.

Outre son Président, ses membres sont à cette date : Hélène Baron-Bual, Olivier Bochet, Stéphane Boureau, Clotilde Delemazure, Nicolas Guillaume, Mathieu Devillers, Caroline Luche-Rocchia, Vianney Martin, Christine Larsen, Xavier Lecaille, Thierry Rizza, Hughes Robidez.

Le Conseil de Gouvernance désigne en son sein les Comités de Gouvernance permanents du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rétributions, le Comité Charte des associés et le Comité Stratégique. Il émet un avis sur les choix stratégiques arrêtés par le Comité de Direction, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques du Groupe, contrôle la bonne exécution par le Comité de Direction des décisions prises par la collectivité des associés, définit et supervise les modalités d'instruction des candidatures à l'association. Il participe au processus électoral qui conduit à la désignation du Président du Comité de Direction ainsi que du Président du Conseil de Gouvernance au travers de son comité de sélection, constitué spécialement en son sein pour cette mission temporaire tous les quatre ans.

Enfin, il coopte parmi les Directeurs Associés candidats à l'association ceux pour lesquels sera sollicité l'agrément comme nouvel Associé Equity par la collectivité des Associés. La durée des fonctions des membres du Conseil de Gouvernance est de quatre ans. Les mandats arrivent à échéance par moitié tous les deux ans.

Outre les comités décrits ci-après, un des membres du Conseil de Gouvernance est désigné pour suivre le process d'association des Directeurs Associés et futurs Associés Equity.

Le Comité d'Audit

Composé de trois membres, le Comité d'Audit revoit les principales options d'arrêté de comptes envisagées et les évolutions du contrôle interne, rencontre la Direction Financière du Groupe et les Commissaires aux Comptes, afin de prendre connaissance de leur programme de travail et des conclusions de leurs travaux sur les comptes consolidés ; enfin, il revoit le calcul de la valeur de l'action. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction et présente un rapport annuel sur sa mission à la réunion de la collectivité des associés d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : **Hélène Baron-Bual, Stéphane Boureau et Hughes Robidez**.

Le Comité des rétributions

Composé de trois membres, le Comité des Rétributions a pour rôle de rédiger un rapport à destination du Comité de Direction avec avis sur la rémunération du Président et des Directeurs Généraux et de contrôler la bonne application, par la Direction Générale, des principes de fixation des rémunérations individuelles des associés définis par la Charte associative et ses corollaires. Il formule également toute proposition utile concernant le mode de fixation des rémunérations, en coordination avec le Comité Charte des Associés. Il rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction et au Président du Conseil de Gouvernance et rend un rapport sur sa mission, lu dans le cadre de l'Assemblée d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : **Olivier Bochet, Mathieu Devillers et Nicolas Guillaume**.

Le Comité Charte des Associés

Composé de trois membres, le Comité Charte des Associés a pour attribution de réviser périodiquement la Charte en vue de proposer toute évolution souhaitable, de s'assurer du respect des dispositions de la Charte, en particulier pour ce qui concerne la politique d'association et les procédures de cooptation en relation avec le capital et les actions. Le Comité Charte veille également à la bonne application des statuts et est consulté lors de la révision de ceux-ci en lien avec les modifications apportées à la Charte des Associés. Il participe enfin à la rédaction du protocole électoral nécessaires aux élections aux présidences du Comité de Direction et du Conseil de Gouvernance. Le Comité Charte des Associés rend compte de sa mission au Conseil de Gouvernance ainsi qu'au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Vianney Martin, Hughes Robidez et Caroline Luche-Rocchia**.

Le Comité Stratégique

Composé de trois membres, le Comité Stratégique a pour mission de suivre la mise en place de la stratégie du Groupe et l'adaptation aux réalités du marché, d'accompagner le Comité de Direction dans la préparation du plan stratégique et du plan d'action annuel. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Clotilde Delemazure, Thierry Rizza et Christine Larsen**.

Depuis le 28 octobre 2025, le Conseil de Gouvernance et les comités décrits ci-dessus ont cessé de fonctionner.

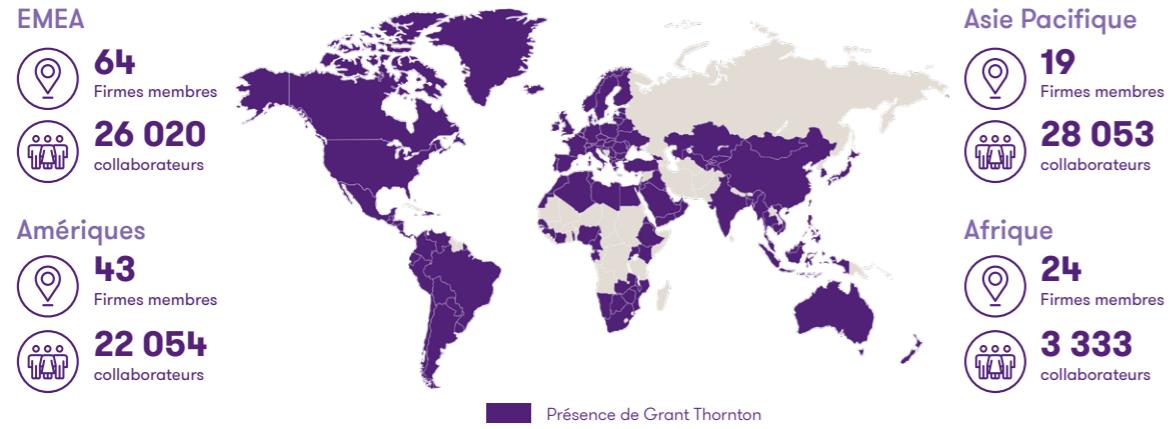
Grant Thornton au plan international

Description du réseau international

Le réseau international Grant Thornton est constitué par ses différentes firmes adhérentes (les « Member Firms »). Il est présent dans 156 pays (dont la France depuis janvier 1990).

Le réseau est animé par Grant Thornton International Ltd (« GTIL »), une société qui a son siège et ses équipes au Royaume Uni. GTIL n'est pas un partnership global et n'a aucune responsabilité sur les services et activités de ses Member firms.

Les Member firms et correspondants* sont indépendants entre eux. Elles ne sont pas responsables des prestations ou services proposés par une autre firme. Chaque firme membre est dirigée et gérée selon ses propres règles et, bien que le nom Grant Thornton soit adopté par un grand nombre de firmes du réseau, l'utilisation de cette marque commune ne signifie aucunement qu'il y ait un lien capitalistique entre les firmes et Grant Thornton International Ltd.



Grant Thornton France rejoint la plateforme pluridisciplinaire et mondiale Grant Thornton Advisors

Grant Thornton France a rejoint le 28 octobre 2025 la plateforme Grant Thornton Advisors créée aux Etats-Unis en 2024, avec plusieurs autres firmes membres de Grant Thornton et soutenue par le fonds de capital-investissement New Mountain Capital. La plateforme multinationale et pluridisciplinaire GT Advisors, pleinement intégrée au réseau Grant Thornton International, est conçue pour répondre aux besoins évolutifs des entreprises d'aujourd'hui et aux nouvelles demandes en matière de services professionnels.

En rejoignant les cabinets Grant Thornton opérant sur des marchés internationaux clés et en forte croissance, nous offrons clarté, confiance et résultats mesurables grâce à des technologies avancées, des ressources évolutives et des équipes réactives. Notre présence s'étend à l'Amérique du Nord, à l'Europe et à l'Asie, garantissant ainsi un accès à une expertise sectorielle approfondie. Grant Thornton Advisors nous donne l'opportunité d'accélérer notre stratégie de croissance et de réaliser nos ambitions grâce à un accès facilité aux nouvelles technologies, l'acquisition ciblée de nouvelles expertises et l'optimisation du levier international.

Les Member Firms sont liés par une vision stratégique commune, par l'engagement fondamental de fournir un service de qualité et d'excellence aux entreprises sur leur marché domestique et/ou développant des activités internationales et par un objectif partagé d'être une firme leader sur leurs marchés.

GTIL promeut une culture de qualité à travers le déploiement, par chaque firme, de la norme ISQM1 et conçoit des politiques et des procédures obligatoires (Member Firm Obligations). L'organisation développe des méthodologies et des technologies au bénéfice de l'ensemble des firmes membres. Les activités de GTIL recouvrent également l'accompagnement du développement des Member Firms dans les zones géographiques prioritaires et la facilitation de leur collaboration entre elles.

Greg Keith a été élu Président de Grant Thornton International en avril 2025. Il a succédé à Peter Bodin le 1^{er} janvier 2026 pour un mandat de 4 ans.

Les sociétés membres de Grant Thornton International, au sein de l'Union Européenne, sont listées ci-dessous :

Pays	Entité légale	Pays	Entité légale
Autriche	Grant Thornton Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs und Steuerberatungsgesellschaft	Hongrie	Grant Thornton Audit Kft.
Autriche	Grant Thornton ALPEN-ADRIA Wirtschaftsprüfung GmbH	Islande	Grant Thornton endurskoðun ehf
Belgique	Grant Thornton Bedrijfsrevisoren	Irlande	Grant Thornton
Bulgarie	Grant Thornton OOD	Irlande	Grant Thornton (NI) LLP
Croatie	Grant Thornton revizija d.o.o.	Italie	Ria Grant Thornton S.p.A.
Chypre	Grant Thornton (Cyprus) Ltd	Lettonie	Grant Thornton Baltic Audit SIA
République Tchèque	Grant Thornton Audit s.r.o.	Lichtenstein	Grant Thornton AG, Schaan
Danemark	Grant Thornton, Godkendt Revisionspartnerselskab	Lituanie	Grant Thornton Baltic UAB
Estonie	Grant Thornton Baltic OÜ	Luxembourg	Grant Thornton Audit & Assurance
Finlande	Grant Thornton Oy	Malte	Grant Thornton Malta
Finlande	Advico Finland Oy	Pays-Bas	Grant Thornton Accountants en Adviseurs BV
France	Grant Thornton SAS	Norvège	Grant Thornton Revisjon AS
France	AEG Finances Audit Expertise Gestion SAS	Pologne	Grant Thornton Frąckowiak PSA
France	IGEC SAS	Pologne	Grant Thornton Polska PSA
France	Tullet Audit SAS	Portugal	Grant Thornton & Associados, SROC, Lda
France	Grant Thornton Audit SAS	Roumanie	Grant Thornton Audit SRL
France	Carib Audit & Conseil	Slovaquie	Grant Thornton Audit, s.r.o.
France	Finexsi Audit	Slovénie	Grant Thornton Audit d.o.o.
Allemagne	Grant Thornton AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft	Espagne	Grant Thornton, S.L.P.
Grèce	Grant Thornton SA	Suède	Grant Thornton Sweden AB

(*) Ghana, Sri Lanka.

Description de la Gouvernance au plan international

Global CEO (Chief Executive Officer)

Le rôle du Global CEO de GTIL consiste à définir des priorités stratégiques et des recommandations de développement de l'organisation, en vue d'une approbation par le Board of Governors de GTIL. Le Global CEO travaille en étroite collaboration avec les membres du la Global Leadership Team (GLT) pour veiller au maintien des politiques et procédures mondiales, y compris celles régissant les missions internationales pour les lignes de services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil.

Le Global CEO a aussi autorité pour choisir un nouveau membre, en accord avec les critères d'admission imposés par le Board of Governors de GTIL.

BOG Board Of Governors

Le Board of Governors de GTIL (« BOG ») est l'autorité principale et suprême de GTIL. Il exerce la gouvernance de GTIL. Il est composé du CEO de GTIL, des dirigeants des plus importants Member Firms, de dirigeants élus ou nommés parmi d'autres Member Firms et de membres indépendants. Le BOG veille en son sein à un équilibre raisonnable entre la diversité et la représentation de différentes zones géographiques, incluant les marchés émergents.

Ses fonctions sont de nommer le Président, d'établir les priorités stratégiques et le budget de Grant Thornton International Ltd, de discuter de tout changement éventuel dans la charte des Member Firms à partir des recommandations du Président.

Le BOG est également responsable de l'approbation de l'entrée d'un potentiel Member Firms dans le réseau, tout comme de son exclusion. Les membres du BOG, à l'exception du Président, ne reçoivent aucune rémunération à ce titre.

La Global Leadership Team (GLT)

La GLT est présidée par le CEO de GTIL. La GLT se consacre à temps plein à l'animation du réseau pour la bonne exécution de la stratégie. Elle comprend 6 membres représentant les différentes fonctions : Network Capability, Culture & corporate sustainability, Service line capabilities and capacity, Brand and international marketing Operations and projects.

Présence de Grant Thornton France au sein des instances du réseau globales et propres au métier Audit



Adam Nicol

Président de Grant Thornton France, siège de manière permanente au BOG et participe au Gouvernance Committee et Budget Audit Committee.



Vincent Papazian

Directeur National Audit est membre de l'Assurance Strategy Committee, comité mondial de la Practice Audit.



Pascal Leclerc

Directeur du Risk Management est membre du Risk Management Advisory Committee.

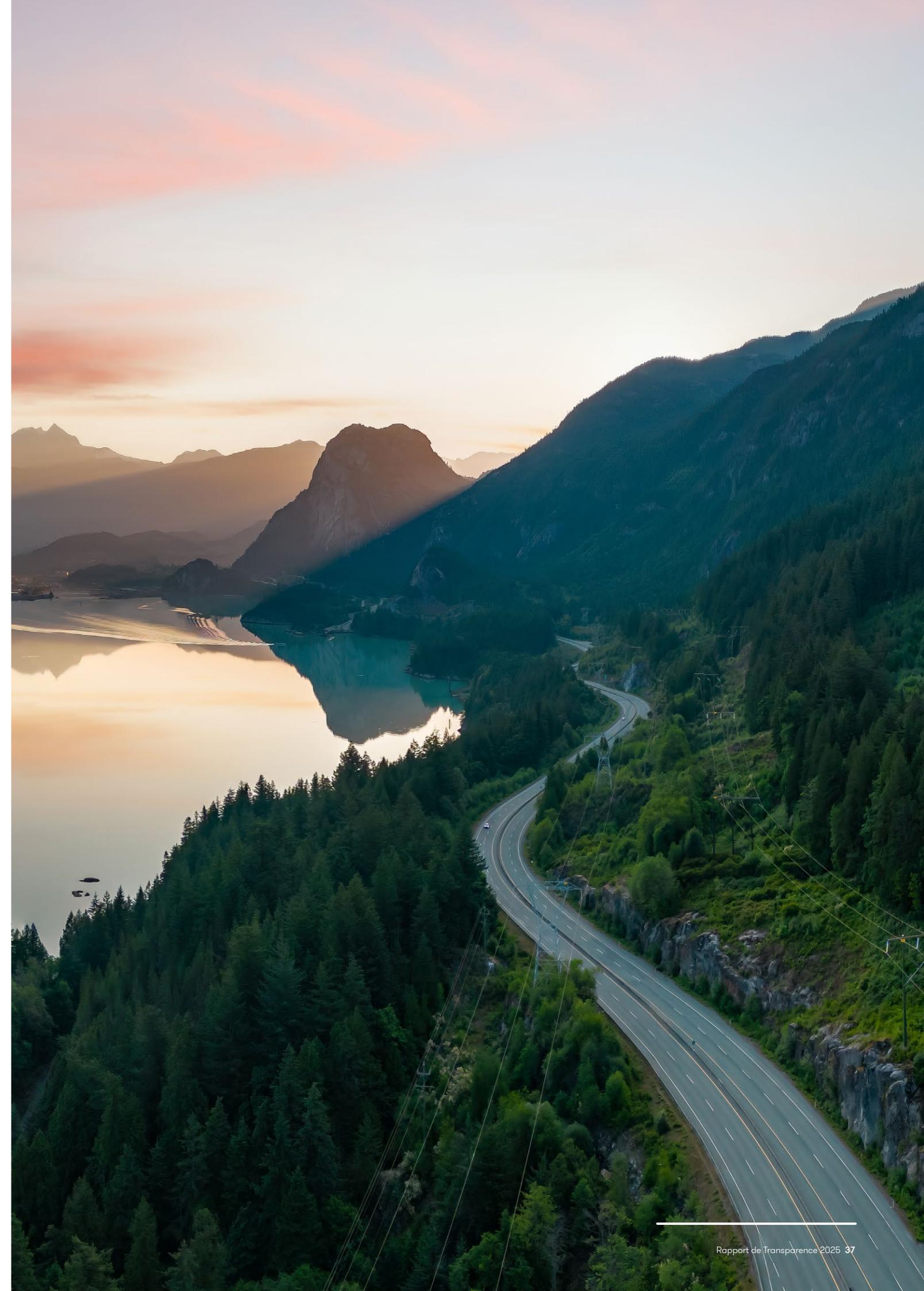
Participation de Grant Thornton France

Global Assurance Quality Steering Committee	Methodology & Learning Steering Committee	Global IFRS Steering Committee, IFRS Technical Expert Group, Financial Instruments Working Group, IFRS 16 Sub-group & IFRS 15 Sub-group, Global IFRS Knowledge group
---	---	--

Comité dédié aux actions et processus visant à l'amélioration continue du système de contrôle interne et à la qualité de l'audit au sein du réseau international.

Comité dédié à l'amélioration de la méthodologie audit ainsi qu'à la formation des professionnels de l'audit à travers des outils, alertes, guides pratiques, programmes de formation (e-learning et programme en présentiel).

Comités traitant de l'interprétation au sein du réseau des normes comptables internationales, du support technique aux membres de GTIL, de la veille technique et de la formation des auditeurs, ceci à travers des newsletters (IFRS Alert), de la guidance technique (avec Insights to IFRSs Navigating the changes to IFRSs), des programmes de formation et outils opérationnels.



5. Éléments financiers

Chiffre d'affaires du réseau international GTIL



Le chiffre d'affaires global est
en hausse de 6,1%

en dollars constants



8,5 milliards de dollars

au 30 septembre 2025

Chiffre d'affaires Assurance au sein de l'Espace économique européen en 2025



Le chiffre d'affaires Assurance des sociétés membres de Grant Thornton International au sein de l'Espace économique européen, lié à la certification des comptes, s'élève à **829,4 millions de dollars** au 30 septembre 2025 (soit une augmentation de 13,5 % par rapport à 2024), soit environ **22 %** du chiffre d'affaires mondial total de l'Assurance représentant 3,8 milliards de dollars.

Ce montant inclut le chiffre d'affaires total réalisé au sein de l'Union Européenne, provenant :

- Des revenus du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'EIP et de filiales d'EIP,
- Des revenus du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités,
- Des revenus de missions d'audit contractuel.



Chiffre d'affaires du réseau France en 2025



Les revenus de Grant Thornton en France s'élèvent à

306,7 millions d'Euros

pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Informations sur le chiffre d'affaires total, telles que requises par l'article R.823-21 du Code de Commerce et l'article 13 du règlement (UE) 537/2014 :

Typologie de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires 2025 (en M€)	Chiffre d'affaires 2024 (en M€)
Chiffre d'affaires provenant [i] de la certification des comptes annuels et consolidés des entités EIP (*) et d'entités membres d'un groupe dont la société mère est une EIP française ou européenne et [ii] de la certification des informations de durabilité des EIP (**)	25,6	18,9
Chiffre d'affaires provenant de la certification des comptes annuels et consolidés des entités autres que EIP	63,3	57
Chiffre d'affaires provenant de prestations [ex-SACC (***)] délivrées à des entités EIP et Non EIP	14,1	11,3
Chiffre d'affaires Audit provenant de prestations délivrées à des entités ne faisant pas l'objet d'un audit légal (EIP et Non EIP)	8,4	9
Total chiffre d'affaire Audit & Assurance	111,4	96,2
Chiffre d'affaires non Audit	195,3	191,4
Chiffre d'affaires total	306,7	287,6

(*) Entité d'intérêt public

(**) Dont 3,3 M€ au titre de la certification des informations en matière de durabilité

(***) Services autres que la certification des comptes

7. Mandats détenus dans des Entités d'Intérêt Public et des sociétés de financement

1. Entités cotées sur un marché réglementé

Société cotée sur un marché réglementé	
AB SCIENCE	INTERPARFUMS (3)
ALAN ALLMAN ASSOCIATES	IPPOS
ALTEL	JACQUET METALS
ARAMIS GROUP	LINEDATA SERVICES
ATLAND	MALTERIES FRANCO BELGES
ATOS SE	MEDIA 6
AVENIR TELECOMS (2)	MEMSCAP
BIC	NANOBIOТИX
BIOMERIEUX	NR 21
BLEECKER	OVIcloud
BOIRON	PAREF - Paris Real Estate Fund
BOLLORE	PARROT
BONDUELLE (1)	PATRIMOINE & COMMERCE
CHARGEURS	PEUGEOT INVEST
COHERIS	PIERRE & VACANCES
COMPAGNIE DE L'ODET	PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE (4)
COMPAGNIE DU CAMBODGE	PROACTIS
CROSSWOOD (3)	ROCHE BOBOIS
DEEZER	SHOWROOM GROUP
DEKUPLE	SMCP
ERAMET	SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE L'ARTOIS
EXEL INDUSTRIES	ST SUPONT (2)
FINANCIERE MARJOS	SYNERGIE (3)
FINANCIERE MONCEY	TERACT
FREY	TRANSGENE
GENFIT	TRANSITION EVERGREEN
GROUPE GRAINES VOLTZ	VIVENDI
GROUPE SFPI	VOLTALIA
HERMES INTERNATIONAL	WORLDLINE
ID LOGISTICS	

Société dont les titres de créances sont cotés sur un marché réglementé
ALTRAD INVESTMENT AUTHORITY
BEL
SAGESS
SOCIETE DES GRANDS PROJETS
VILMORIN & CIE

Entité dont les titres de créances sont cotés sur un marché réglementé
CADES - Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale
CHU RENNES
CHU STRASBOURG
UNEDIC

2. Etablissements de crédit et sociétés de financement

Etablissement de crédit
BPVF - Banque Populaire du Val de France
EBI SA (Ecobank)
EDMOND DE ROTHSCHILD FRANCE
INVESTIMO

Société de financement
KBC Bail Immobilier

3. Entreprises d'assurances

Entreprise d'assurance
AGRIAL REASSURANCE
AREAS DOMMAGES
AREAS VIE
ASSURANCE MUTUELLES DE PICARDIE
BONDUELLE RE (1)
MUTUELLE D'ASSURANCE DES PHARMACIENS
OCIRP VIE
RELYENS LIFE INSURANCE
RELYENS MUTUAL INSURANCE
THELEM ASSURANCE
THELEM PREVOYANCE
WORLDLINE RE

Institution de prévoyance
CAISSE GENERALE DE PREVOYANCE DES CAISSES D'EPARGNE (CGPEC)
CARCO PREVOYANCE
INSTITUTION NATIONALE DE PREVOYANCE (INPR) (3)
IPECA PREVOYANCE
IRP AUTO PREVOYANCE SANTE
KERIALIS PREVOYANCE
OCIRP
UNIPREVOYANCE

Mutuelle Libre II
AESIO MUTUELLE
GROUPE UITSEM
LA MUTUELLE IVRY LA FRATERNELLE
MGP SANTE
MOBILITE MUTUELLE
MUTUELLE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRES
MUTUELLE DU PERSONNEL DU GROUPE RATP
MUTUELLE EPARGNE RETRAITE
GROUPE SMISO MUTUELLES DES CADRES (GMSC)
MGPA - MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE ET D'ASSISTANCE (3)
MUTUELLE MARE GAILLARD (3)
MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE SANTE
RADIANCE MUTUELLE
SMATIS FRANCE
SO LYON
SOCIETE MUTUALISTE DES ETUDIANTS DE LA REGION PARISIENNE

Union Mutualiste de Groupe (UMG)
GROUPE VYV

Fonds de retraite professionnelle
SOCIETE D'ASSURANCE DE CONSOLIDATION DES RETRAITES DE L'ASSURANCE (S.A.C.R.A)

Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)
SGAM BTP

Société de Groupe d'Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS)
SGAPS AGRICA
SGAPS EPS (3)

(1) Premier exercice certifié 30/06/2025
(2) Premier exercice certifié 31/03/25
(3) Premier exercice certifié 31/12/25
(4) Rotation obligatoire du cabinet post 30 septembre 2025

Annexe

Associés signataires en nom propre :

- M. Frédéric Baudin (PP)
- M. Christophe Bonte (PP)
- M. Didier Hazebrouck (PP)
- M. Patrick Romagnoli (PP)



granthornton.fr



« Grant Thornton » désigne la marque sous laquelle les firmes membres du réseau Grant Thornton International Ltd [GTIL] fournissent des services aux entreprises et/ou font référence à une ou plusieurs firmes membres, selon les exigences du contexte.
Grant Thornton en France est un groupe *leader* d'Audit et de Conseil, se positionnant sur 4 métiers : Audit & Assurance, Advisory, Business Solutions & Accounting, Tax & Legal.
Grant Thornton International Limited [GTIL] et ses firmes membres, incluant Grant Thornton France, sont des entités juridiques distinctes et ne constituent pas un partnership mondial. Chaque firme membre délivre ses propres services ; par ailleurs GTIL ne fournit pas de services directement aux clients.
Grant Thornton International Limited et ses firmes membres ne sont pas des mandataires les unes des autres, ne s'engagent pas mutuellement et ne sauraient être tenues responsables des actes ou omissions commis par l'une ou l'autre.
©2026 Grant Thornton France. Tous droits réservés.